

Dominique Ancelet-Netter, *La dette, la dîme et le denier. Une analyse sémantique du vocabulaire économique et financier au Moyen Âge*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2010, 397 pages

Patrice Beck



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/621>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Patrice Beck, « Dominique Ancelet-Netter, *La dette, la dîme et le denier. Une analyse sémantique du vocabulaire économique et financier au Moyen Âge*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2010, 397 pages », *Comptabilités* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 08 septembre 2011, consulté le 16 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/621>

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2020.

Tous droits réservés

Dominique Ancelet-Netter, *La dette, la dîme et le denier. Une analyse sémantique du vocabulaire économique et financier au Moyen Âge*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2010, 397 pages

Patrice Beck

- 1 Le champ de la présente étude est bien plus restreint que ne le laisse entendre le titre : il est limité au vocabulaire économique et financier en usage dans le royaume de France dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Mais cela suffit bien à remplir cet ouvrage de près de 400 pages, car les règnes de Jean le Bon à Charles VI sont indéniablement marqués par une grande effervescence en matière de politique économique dont l'auteur rappelle les traits saillants aux pages 78 à 84 et dans un utile tableau chronologique aux pages 393 à 397 : développement de la fiscalité royale, mutations monétaires, régulation des métiers financiers, création des corps de fonctionnaires des finances et des Chambres des comptes. Ces fortes réalités de politique économique à la fois nourrissent et se nourrissent d'un vaste mouvement de réflexion théorique. La production d'ouvrages est suscitée par les princes eux-mêmes qui s'attachent à établir des principes de bon gouvernement en ménageant morale et enrichissement, en prenant appui sur l'autorité des œuvres latines tout en assurant leur traduction et adaptation tant linguistique que sémantique aux réalités françaises du temps. L'auteur a placé quatre de ces œuvres au centre de son corpus d'analyse. Le *Traité de la première invention des monnaies* apparaît en 1355 d'abord en latin puis en français sous la plume de Nicolas Oresme, maître théologien du Collège de Navarre et précepteur du futur roi Charles V : il développe l'idée que la monnaie appartient non pas au prince mais à la communauté, en réponse, dit-on, à l'acte de 1347 par lequel Philippe VI affirmait la pleine majesté royale en matière de monnaie. Le *songe du vergier*, écrit d'abord en latin

en 1376 et attribué à Evrart de Tramaugon, clerc enseignant le droit canon à Paris et maître des requêtes de l'Hôtel royal, est une commande directe de Charles V : il traite des relations entre l'Église et l'État, se fait ainsi l'écho des débats du temps sur le Gallicanisme. *Le songe du viel pèlerin* est dû à la fin des années 1380 à Philippe de Mézières, chevalier de l'Ordre croisé de la Passion du Christ alors retiré au couvent des Célestins de Paris après avoir été chancelier du roi de Chypre Pierre de Lusignan, puis conseiller de Charles V pour les affaires spirituelles et l'éducation des enfants du roi : c'est un ouvrage didactique mettant en scène des personnages allégoriques (Vérité, Paix, Miséricorde et Justice) parlant des grands sujets du moment sous forme d'un traité d'éthique politique adressé au jeune Charles, sixième du nom, considérant que la richesse est l'une des conditions de la sagesse et développant l'idée d'une « banque populaire » adossée au Trésor public afin de concurrencer tant le prêt usuraire privé que l'aumône ecclésiastique. *Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* est composé en 1404 par Christine de Pisan à la demande de Philippe le Hardi, frère du roi Charles V : il campe la figure du prince idéal pour l'édification de Louis, duc de Guyenne, et de Charles VI. Dominique Ancelet-Netter a aussi exploré les sermons de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris en 1395 et grand prédicateur, auteur de traités pour l'éducation des dauphins de France, futurs Charles VII et Louis XI ; elle a de même dépouillé les recueils d'*exempla*, de contes pieux et de récits édifiants qui fleurissent alors en langue vernaculaire, à l'usage des sermons comme des lectures dévotes et l'éducation des enfants. Elle a aussi utilisé des livres de comptes marchands et banquiers, aristocratiques et publics, dans leur version imprimée : surtout *Le livre des comptes de James Olivier, marchand narbonnais du XIV^e siècle* édité en 1889, *Le livre des comptes des frères Bonis, marchands montalbannais du XIV^e siècle* édité en 1890-1893, *Le livre des comptes de Guy de la Trémouille et Marie de Sully - 1395-1406* livré en 1887, *Les Comptes de la réparation du donjon et de la construction de la chambre des comptes de Montbrison, 1382-1383* qu'éditent en 1967 Etienne Fournial et Marguerite Gonon, les éditions que Douët d'Arcq donne en 1863 des *Comptes de l'hôtel des rois de France au XIV^e siècle*. Mais la percée vers les actes de la pratique reste timide dans cette étude, limitée aux documents princiers, en cohérence certes avec le corpus normatif et littéraire qui reste fortement majoritaire. Les immenses séries des comptabilités annuelles des châtellenies princières, des administrations municipales ou des institutions caritatives, il est vrai plus difficiles d'accès car peu publiées, ne sont pas prises en compte. C'est que l'étude a été menée dans le cadre d'une thèse de Doctorat de Lettres Modernes soutenue en 2008 : l'auteur, de formation littéraire par goût et financière par profession, s'attache plus aux idées qu'aux pratiques et, de ce fait sans doute, elle a laissé filer une ou deux assertions pour le moins malheureuses du point de vue des historiens et des archéologues : « Pour l'immense majorité de la population au Moyen Âge, la circulation de la monnaie n'est qu'une réalité affleurant les campagnes. Une économie essentiellement de troc, et dans le meilleur des cas, d'autarcie en ces périodes endémiques de disettes et de famines, représente le quotidien des hommes de la fin du Moyen Âge » (p. 23). L'auteur cite des historiens de l'économie réelle mais, en restant dans les hautes sphères dirigeantes de la société et dans les débats normatifs, elle a surtout utilisé les spécialistes de l'histoire de la royauté et de ses représentations, des institutions financières, de la littérature exemplaire et des débats théologiques. 70 termes ont été retenus, répartis entre les cinq champs lexicaux de la monnaie, de la fiscalité, de la dette, des revenus et dépenses, enfin des métiers de la finance : ils sont analysés dans leurs usages techniques, stylistiques et métaphoriques selon les

méthodes de l'analyse linguistique componentielle, attentive à décomposer les sens des mots selon l'étymologie et les contextes sociaux, chronologiques et spatiaux d'usages. On y puisera nombre de références sur les référents et les usages idéologiques des noms données aux monnaies, tel le « franc », cette monnaie forte créée pour payer la rançon du roi Jean le Bon et symbole de l'intégrité du royaume de France héritier de celui de Clovis, opposé au « noble » anglais : « la guerre franco-anglaise... (pouvant) être aussi une guerre des mots » (p. 122). Dans le registre de la fiscalité, ce sont les termes et leurs dérivés d'imposition, aide, taille, dîme, taxe, gabelle et tonlieu qui sont étudiés ; puis vient le vocabulaire de la dette, avec aussi l'usure, le prêt, l'intérêt, le crédit et l'emprunt ; les désignations de la rémunération du travail et de la rente, des revenus et des dépenses sont à la suite déclinées ; enfin les changeurs, billonneurs et banquiers, puis le terme « yconomie », font l'objet de développements. Mais on n'y trouvera pas « comptes, compter, comptables et comptabilités » : ce qui laisse alors un large champ d'études à mener à partir des archives des administrations comptables et promet donc longue vie à la revue qui accueille ces lignes.